

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1873

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) - Accompagner le changement de comportements alimentaires 2023-2024 - Attribution de subventions à l'association Agribio Rhône et Loire et à la Fédération des centres sociaux du Rhône (FCSR)

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Charnot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Edery (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Conseil du 25 septembre 2023**Délibération n° 2023-1873**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) - Accompagner le changement de comportements alimentaires 2023-2024 - Attribution de subventions à l'association Agribio Rhône et Loire et à la Fédération des centres sociaux du Rhône (FCSR)

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

La Métropole de Lyon a adopté, par délibération du Conseil n° 2019-3625 du 24 juin 2019, une stratégie alimentaire métropolitaine co-construite avec les acteurs du territoire et dont la finalité consiste à permettre l'accès de tous les habitants à une alimentation de qualité.

Le PATLy a été labellisé PAT de niveau 1 (en émergence) par l'État le 1^{er} juin 2021 au titre du programme national pour l'alimentation. Les 2 piliers de ce projet sont la résilience du territoire en lien avec la consolidation des filières de proximité et la justice alimentaire.

I - Contexte

L'association de développement de l'agriculture biologique Agribio Rhône et Loire oriente ses missions vers le déploiement d'une agriculture biologique respectueuse de l'homme et de l'environnement. Au-delà de l'accompagnement technique, l'association Agribio Rhône et Loire s'engage pour démocratiser l'agriculture biologique auprès des publics les plus éloignés.

Ainsi, entre 2012 et 2022, l'association Agribio Rhône et Loire a porté la mise en œuvre des défis foyers à alimentation positive. L'objectif de ce dispositif était de permettre l'accompagnement au changement de pratique alimentaire des publics éloignés de l'alimentation durable, pour leur montrer qu'une alimentation biologique, de saison et locale ne coûte pas plus cher.

Dans la perspective d'un changement d'échelle et d'un ciblage vers des publics moins favorisés, un partenariat entre l'association Agribio Rhône et Loire et la Fédération des centres sociaux du Rhône (FCSR) a été imaginé depuis 2018. Le réseau des centres sociaux sur le territoire de la Métropole compte 66 structures dont 33 centres sociaux implantés au sein de quartiers prioritaires de la politique de la ville. En tout, ce sont 80 000 adhérents, ce qui représente un potentiel majeur dans l'accompagnement et le soutien des habitants dans la transition écologique. Au total, presque un millier de foyers ont participé au défi sur la Métropole et des référents de plus de 40 structures relais ont été formés aux enjeux d'une alimentation bio locale.

Ce format présentait cependant des contraintes et connaissait une forme d'essoufflement. C'est pourquoi l'association Agribio Rhône et Loire et la FCSR ont proposé, depuis 2022, une formule retravaillée et co-construite à partir des priorités exprimées par les professionnels et les habitants : le projet "Notre assiette en action". Ce dernier intègre toujours les temps phares du défi qui étaient appréciés, tout en proposant davantage de souplesse aux structures pour leur permettre de travailler en adéquation avec les attentes des participants. Mis en place pour l'année 2022-2023, le projet "Notre assiette en action" a permis de mobiliser entre 200 et 250 habitants autour de 30 ateliers dans les quartiers, de 5 visites de fermes et de 2 événements collectifs à la Cité internationale de la gastronomie. Ces 200 à 250 habitants, tous en mesure de restituer ces apprentissages au sein de leur foyer, représentent de manière indirecte et *a minima* le double de personnes qui ont été sensibilisés au changement de comportement (taille des ménages de 2,1 habitants sur la Métropole).

34 centres sociaux se sont ainsi impliqués dans le projet sur la Métropole, soit plus de la moitié des centres sociaux métropolitains.

L'association Agribio Rhône et Loire et la FCSR, qui s'engagent activement dans l'accompagnement au changement des comportements alimentaires, ont sollicité le soutien de la Métropole pour mettre en œuvre leur programme d'actions sur 2023-2024. Ce programme d'actions présente un intérêt pour la Métropole en lien avec le déploiement du projet alimentaire territorial.

II - Objectifs

L'objectif du projet "Notre assiette en action" est d'accompagner la montée en compétences, le développement du pouvoir d'agir des habitants et la participation du plus grand nombre à la transition alimentaire à travers 2 axes de travail : un volet habitant et un volet professionnel. Afin de démultiplier les projets dans les quartiers et de toucher un public plus nombreux, l'association Agribio Rhône et Loire et la FCSR proposent d'élargir le volet professionnel aux travailleurs sociaux exerçant dans les Maisons de la Métropole et les centres communaux d'action sociale (CCAS) du territoire pour accompagner leur montée en compétences et leur interconnaissance avec les acteurs locaux autour des enjeux alimentaires.

1° - Accompagnement collectif et individuel des professionnels des centres sociaux, des Maisons de la Métropole de Lyon (MDML) et des CCAS

Afin de monter en compétences sur la question alimentaire et nouer des partenariats pour ouvrir de possibles projets et accompagner au mieux les besoins des habitants, le projet prévoit de favoriser et d'accompagner :

- Le renforcement des connaissances (nutrition-santé, impact environnemental, etc.),
- le partage de ressources, échanges d'outils et de pratiques,
- le développement de l'ancrage partenarial et territorial,
- le lien avec les démarches de dynamiques collectives.

Concrètement, cela passera par plusieurs temps d'accompagnement ouverts à tous les professionnels et bénévoles du réseau des centres sociaux, les agents des MDML et des CCAS intégrant, notamment :

- un échange au préalable avec les directions territoriales des MDML, les directions des CCAS et les professionnels et bénévoles des centres sociaux, afin de recenser les besoins spécifiques et construire un temps de montée en compétences ajusté,
- un temps de montée en compétences de 2 jours en décembre 2023 autour de 4 demi-journées co-construites avec les professionnels,
- un groupe de travail et d'échanges qui se réunira 2 fois dans l'année avec, pour objectifs, le partage d'expériences entre pairs, la rencontre de partenaires locaux, le partage de ressources (documentation, jeux, films, etc.). Des temps complémentaires sont susceptibles d'être organisés avec le groupe de travail en plus des 2 réunions prévues,
- un accompagnement de projets individuels autour de l'alimentation, co-construits avec les professionnels en fonction de leurs besoins.

Cette offre d'accompagnement sera ouverte à l'ensemble des centres sociaux de la Métropole et les partenaires visent entre 15 et 20 structures locales effectivement parties prenantes.

2° - Soutien à la programmation d'ateliers auprès des habitants

Ce soutien interviendra à travers l'organisation :

- d'une série d'ateliers dans les centres sociaux et éventuellement d'autres lieux, notamment : atelier cuisine, atelier jardinage, rencontre de producteurs ou d'autres offres locales (association pour le maintien d'une agriculture paysanne, etc.), interventions de partenaires experts autour de la santé (diététique, équilibre alimentaire, sucre, décryptages des étiquettes, etc.), de la lutte contre le gaspillage ou d'autres enjeux, temps de débats, d'échanges de pratiques et de partage (autour de jeux, de films, de pièces de théâtre, etc.),

- de temps forts collectifs comme des visites de fermes ou de jardins partagés et de 2 après-midis d'animations en lien avec la Cité internationale de la gastronomie.

Ces actions seront mises en œuvre dans 15 à 20 structures, touchant entre 200 et 250 personnes dans le cadre de cette programmation.

III - Plan de financement

Pour mémoire, le montant de la subvention attribuée à l'association Agribio Rhône et Loire et à la FCSR pour 2022-2023 était de 65 000 € pour un montant total de dépenses de 95 655 €.

Le montant total du projet pour 2023-2024 est évalué à 70 300 €, avec une sollicitation de la Métropole à hauteur de 56 000 €.

Le plan de financement prévisionnel dans lequel s'insère la participation financière de la Métropole se présente comme suit :

Dépenses (en €)				Recettes (en €)	
	Animation	Coûts externes	Total	Financier	Total
accompagnement des professionnels	26 675	3 300	29 975	Métropole	56 000
accompagnement des foyers	16 775	18 500	35 275	Ville de Lyon	6 000
bilan et gestion administrative	5 050		5 050	État (programme Mieux manger pour tous)	2 500
				autofinancement association Agribio Rhône Loire	3 225
				autofinancement FCSR	2 575
Total	48 500	21 800	70 300		70 300

Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie alimentaire métropolitaine et dans le PATLy dont il contribue à l'axe accompagnement des habitants vers des pratiques alimentaires saines et responsables.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 56 000 € au titre de l'année 2023-2024 au profit de l'association Agribio Rhône et Loire et de la FCSR, dans le cadre de leur démarche d'accompagnement au changement des comportements alimentaires. Le versement de cette subvention est encadré par une convention à conclure entre la Métropole et les structures bénéficiaires ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement, dans le cadre de leurs actions d'accompagnement au changement de comportement alimentaire "Notre assiette en action", pour un montant total de 56 000 €, conformément au régime d'aides d'État SA.109080 relatifs aux aides aux actions de promotion en faveur des produits agricoles, pour la période 2023-2029, notifié à la Commission européenne par le ministère de l'Agriculture, répartis comme suit :

- 31 000 € au profit de l'association Agribio Rhône Loire,
- 25 000 € au profit de la FCSR,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association Agribio Rhône Loire et entre la Métropole et la FCSR définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 56 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P32O5673 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 44 800 € en 2023,
- 11 200 € en 2024.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 26 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230925-311123-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 septembre 2023 Date de réception préfecture : 26 septembre 2023
